



N°DEC57-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT RELATIVE
A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR
L'ORGANISATION DE LA RANDONNEE GOURMANDE
DU 25 JUIN 2023 A OEYRELUY**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à la possibilité de solliciter des subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants.

Vu la délibération en date du 29 mars 2023 approuvant l'organisation de la Randonnée Gourmande et le plan de financement.

Le Grand Dax va organiser la 2^{ème} édition de la « Randonnée Gourmande » le dimanche 25 juin 2023 à Oeyreluy. Cet évènement s'inscrit dans le cadre du projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 du Grand Dax et permettra au grand public de réaliser un circuit à pied tout en découvrant et dégustant des produits locaux.

Pour ce faire, des producteurs situés sur le territoire des Landes ont été sollicités, 4 sont partenaires du réseau « Bienvenue à la ferme » et 4 autres producteurs ont été contractualisés directement avec le Grand Dax.

Cette manifestation payante avec réservation obligatoire aura également le soutien de l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme du Grand Dax pour gérer la vente des billets. Cette mise en œuvre fait l'objet d'une convention entre le Grand Dax et l'OITT.

Les dépenses liées à cet évènement sont estimées à 15 000€ HT dont 12 500€ HT pour les prestations des producteurs. Les recettes sont estimées à 5 000€. Le Grand Dax peut bénéficier d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 6.5% au titre de la promotion territoriale qui serait répartie comme suit :

Financier	Part en %	Montant HT
Le Grand Dax	30%	4 500€
Vente des billets	33.5%	5 000€
Le Conseil Départemental des Landes	30 %	4 500€
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	6.5%	1 000€
TOTAL		15 000€

Il est sollicité une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, pour le financement de l'organisation de la Randonnée Gourmande qui est estimée à 15 000.00€.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Affiché/Publié le 20/04/2023

ID : 040-244000675-20230417-DEC57_2023-AU



DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine d'un montant de 1000.00 € représentant 6.5% de l'organisation de la Randonnée Gourmande qui est estimée à 15 000.00€.

Article 2 : DE CONCLURE ET SIGNER tous documents relatifs à la subvention.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 17 Avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS